

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium carbonate
FDS-nombre : 000000020232
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : carbonate de potassium
No.-CAS : 584-08-7
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119532646-36

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|------------------------|---|--|---------------|-----------|
| carbonate de potassium | 584-08-7 01-21 19532646-36 209-529-3 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 | <= 100 % | 1* |

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Produits extincteurs en poudre

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Protéger de toute contamination. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | End-use / Impact | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarks |
|-----------|------------------|--------------------|--------|--------------------|---------|
|-----------|------------------|--------------------|--------|--------------------|---------|

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | | | | | |
|------------------------|--|--|-----------------------|----------------------|--|
| carbonate de potassium | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 10 mg/m ³ | Inhalation | |
| carbonate de potassium | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 16 mg/cm ² | Contact avec la peau | |
| carbonate de potassium | Consommateurs / Long terme - effets locaux | | 10 mg/m ³ | Inhalation | |
| carbonate de potassium | Consommateurs / Long terme - effets locaux | | 8 mg/cm ² | Contact avec la peau | |

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| Forme | : | solide |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | inodore |
| poids moléculaire | : | 138,21 g/mol |
| Point/intervalle de fusion | : | 891 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Non applicable Décomposition |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Ce produit n'est pas inflammable. |
| Température d'inflammation | : | Non applicable |
| Température d'auto- | : | n'est pas auto-inflammable |

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

inflammabilité

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 2,430 g/cm³
à 19 °C

Masse volumique apparente : env. 1.000 kg/m³
pH : 11,6
à 20 °C
(en solution aqueuse)

Hydrosolubilité : 1.115 g/l
à 20 °C

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des acides forts.
La formation de CO₂ dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Aucun décès.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 2.000 mg/kg

Aucun décès.

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 4,96 mg/l

Durée d'exposition: 4,5 h

Aucun décès.

Irritation de la peau:

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

Classification: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Buehler Test

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Danger par aspiration:

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Non applicable

Autres informations:

Expérience en usine : le produit est irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en dynamique

Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 68 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC

Essai en dynamique

Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 33 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: *Daphnia pulex*

Valeur: 200 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC

Essai en statique

Espèce: *Daphnia pulex*

Valeur: 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Centre de contrôle de poison

| | | | |
|------|---------------------|------|---------------------|
| Pays | Numéro de téléphone | Pays | Numéro de téléphone |
|------|---------------------|------|---------------------|

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+)35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | n'est disponible |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | n'est disponible |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | n'est disponible |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |

| | |
|------------------|---|
| Lettonie | +37167042473 |
| Liechtenstein | n'est disponible |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | n'est disponible |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | n'est disponible |
| Portugal | 808250143 |
| Roumanie | n'est disponible |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | n'est disponible |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Giftinformation);+46104566786 |
| Royaume Uni | n'est disponible |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

| | | | |
|------------------------|---|------|--|
| carbonate de potassium | : | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Potassium carbonate

60109-1KG

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
